



DURABILITÉ

UN MONITORING DE LA DURABILITÉ DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DÈS 2014

La durabilité est un thème d'actualité. La filière lait n'échappe pas à la règle. Si cette évolution impose de nouvelles contraintes, pour la Task Force Interprofessionnelle Durabilité, elle peut également être perçue comme une opportunité, car plus de durabilité peut aussi renforcer la viabilité des exploitations. Le monitoring de la durabilité de la production laitière qui sera mis en place dès 2014 dans le cadre de la QFL s'inscrit dans cette logique. Il permettra de disposer d'arguments pour renforcer l'image de marque de la filière lait auprès de la société.

L.S.

La notion de durabilité peut aussi renforcer la viabilité des exploitations (meilleure utilisation de l'énergie, des engrais, de l'eau, des produits phytosanitaires, production de fourrages grossiers, d'énergie renouvelable). (photo DeLaval)



La durabilité est devenue un critère d'achat

Réchauffement climatique, émissions de gaz à effet de serre, empreinte écologique, biodiversité, ...

la durabilité fait désormais partie de notre vie quotidienne. La filière laitière n'échappe pas à la règle.

La Confédération de l'Industrie Laitière Belge (CBL) observe que les acheteurs de produits laitiers, particulièrement sur le marché international, s'interrogent sur les efforts fournis par le secteur. Des concurrents de l'industrie du soja prétendent que leurs produits obtiennent de meilleurs résultats en matière d'utilisation des terres et de l'eau et en termes d'émissions de CO2. Plusieurs pays, ou groupes laitiers ont déjà pris des initiatives de durabilité.

Si cette évolution risque d'imposer de nouvelles contraintes, pour la CBL, elle peut également être perçue comme

une opportunité, car plus de durabilité peut aussi renforcer la viabilité des exploitations (meilleure utilisation de l'énergie, des engrais, de l'eau, des produits phytosanitaires, production de fourrages grossiers, d'énergie renouvelable).

Une approche commune unique

A travers la mise en place d'un monitoring de la durabilité dans le cadre de la QFL, la Task Force Interprofessionnelle Durabilité mise en place par la CBL et les organisations agricoles veut encore renforcer la durabilité de la production laitière afin améliorer la position de la Belgique sur les marchés internationaux en répondant mieux aux souhaits de ses acheteurs en la matière. Cette approche commune permettra également d'éviter que chaque acheteur ne formule ses propres souhaits en matière de durabilité. Elle permettra aussi de

disposer d'arguments pour renforcer l'image de marque auprès de la société.

Une approche souple sur base volontaire

Les organisations agricoles et l'industrie laitière ont opté pour une approche souple et sur base volontaire. Le producteur laitier pourra ainsi définir librement ses priorités en matière de durabilité.

Ce monitoring reprend 35 initiatives classées en 7 groupes (santé animale, bien-être animal, énergie, environnement, alimentation animale, eau et sol et durabilité sociale). Elles ont été élaborées par des experts et testées dans des fermes pilote. La durabilité étant un processus d'amélioration continue, la liste de choix sera adaptée en fonction de l'évolution des connaissances.



Le monitoring durabilité mis en place dans le cadre de la QFL reprend 35 initiatives classées en 7 groupes (santé animale, bien-être animal, énergie, environnement, alimentation animale, eau et sol et durabilité sociale).



Cette initiative a pour objectif de répondre aux exigences en matière de durabilité des acheteurs de produits laitiers, particulièrement sur le marché international.

Chaque année, les progrès réalisés seront mesurés auprès d'un tiers de l'ensemble des producteurs laitiers par le biais d'un inventaire durabilité ajouté au cahier des charges QFL. La participation à l'inventorisation est obligatoire. Le nombre d'initiatives choisies, de même que le nombre d'initiatives qui auront été validées, n'auront aucun effet sur l'octroi du certificat QFL.

L'AWÉ peut vous aider

Les producteurs laitiers peuvent compter sur l'assistance des laiteries et sur les organisations agricoles pour les conseiller. A travers le contrôle laitier et le service technico-économiques, l'AWÉ asbl peut également vous aider à valider le fait que vous répondez à bon nombre de ces critères ou à vous aidez à y arriver.

Les points de l'inventaire pour lesquels l'AWÉ asbl peut vous aider sont repris en vert.

Inventaire durabilité ajouté au cahier des charges QFL

Santé animale

- 1) Le producteur laitier a conclu un contrat de guidance avec son vétérinaire d'exploitation.
- 2) Le taux cellulaire des vaches individuelles est déterminé de façon structurée (via le contrôle laitier, le robot de traite ou le Comité du Lait).

3) Moins de 15 % des vaches requièrent une attention particulière (taux cellulaires moyens des 3 derniers contrôles laitiers supérieurs à 250.000 cellules pour les multipares et à 150.000 cellules pour les primipares).

4) Un plan d'approche argumenté pour une utilisation responsable des antibiotiques, révisé chaque année, basé sur des analyses bactériologiques et des antibiogrammes.

5) Rapport de contrôle et de mesure de l'installation de traite datant de moins de 3 ans, et basé sur une mesure dynamique de la machine à traire.

6) Participation active au programme de contrôle de la paratuberculose: niveau de suivi attribué par l'ARSIA et les vaches positives sont éliminées dans les délais prévus :

- niveau de suivi A ;
- niveau de suivi B.

7) Participation active à la lutte extra-légale contre les maladies du bétail: participation à au moins un programme démontré par des rapports d'analyses ou preuves de vaccination(BVD/ Neospora/Salmonella/parasites/ mycoplasma/ ...

8) L'achat des animaux s'effectue selon le protocole d'achat (ARSIA) ou il n'y a pas d'achat externe de vaches pour l'exploitation (Cerise).

9) Le trayeur utilise des gants de traite à chaque traite: preuves d'achat et stock.

Bien-être animal

1) Les vaches laitières sont logées dans une stabulation libre suffisamment éclairée, ventilée, spacieuse et confortable: min. 40 m3/animal (taries comprises). Ce volume est calculé en prenant en compte les couloirs d'alimentation, les couloirs de circulation et l'aire d'attente si elle est accessible en dehors des périodes de traite.

2) Entretien de l'épiderme:

- min. 1 brosse par lot de vaches en production et/ou ;
- les vaches en production sont tondues à la fin de la saison de pâturage.

3) Les vaches peuvent se coucher sur une aire de couchage suffisamment spacieuse, propre et confortable (fréquence de tarsites < 15 %). Les aires de couchage sont constituées de :

- matelas conservant leur souplesse ;
- logettes creuses remplies de sciure, de paille, de sable ou de la phase solide du lisier ;
- litière paillée.

4) Le producteur est attentif à la longévité des vaches laitières :

- âge moyen de la vache reformée > 2.190 jours = 6 ans ou ;
- taux de remplacement (rapport entre le nombre d'animaux réformés + le nombre d'animaux décédés et le au nombre moyen de vaches laitières présentes) < 30 %.

Energie

- 1) L'exploitant dispose d'un audit énergétique.
- 2) L'exploitant limite les besoins énergétiques primaires :
 - récupération de calories dégagées par le refroidisseur et/ou ;
 - par le pré-refroidisseur du lait et/ou ;
 - production d'eau chaude avec un chauffe-eau solaire.
- 3) L'exploitant limite les besoins énergétiques primaires: via le variateur de fréquence, la capacité de la pompe à vide ou la pompe à lait est adaptée aux besoins réels.
- 4) L'exploitant limite les besoins énergétiques primaires: l'étable est équipée de lampes économiques (HPS, HPI, LED).
- 5) Min. 4.000 kWh de la consommation d'électricité est issue d'une production durable produite par l'exploitation: (panneaux solaires et/ou énergie éolienne et/ou petite installation de biométhanisation).

Environnement

- 1) Lutte contre l'érosion et amélioration de la qualité de l'eau: l'exploitant souscrit à une des MAE suivantes (cfr déclaration de superficie) :
 - bordures herbeuses extensives et/ou ;
 - couverture hivernale du sol et/ou ;
 - cultures extensives de céréales et/ou ;
 - maintien de faibles charges en bétail.
- 2) Biodiversité: l'exploitant souscrit à une des MAE suivantes (cfr déclaration de superficie) :
 - éléments du réseau écologique et du paysage et/ou ;
 - prairie naturelle et/ou ;
 - détention d'animaux de races locales menacées et/ou ;
 - prairie de haute valeur biologique et/ou ;
 - bandes de parcelles aménagées.

- 3) L'exploitant souscrit au programme pour le maintien des nids d'hirondelles auprès des autorités locales ou préserve les nids d'hirondelles.
- 4) Le producteur laitier investit dans des abords d'exploitation soignés et assure le traitement écologique des déchets: (plastiques, pneus, ...). Il peut le prouver via un contrat / facture / preuve de dépôt des déchets au parc à conteneurs.
- 5) Le producteur réalise une comptabilité environnementale agréée par les autorités régionales et se fait conseiller par un service agréé pour BAS ou PGDA (programme de gestion durable de l'azote).
- 6) Pas d'utilisation généralisée de produits contre les insectes, acariens et parasites, mais des procédures respectueuses de l'environnement (plaque mouches, pièges à insectes, appâts par contact).

Alimentation

- 1) Optimisation de l'efficacité alimentaire par des analyses des fourrages ensilés et des calculs de rations: analyse nutritionnelle pour chaque lot d'ensilage d'herbe.
- 2) Un engagement agro-environnemental "légumineuses" (luzerne, trèfle ..), a été conclu ou le producteur démontre cette culture par son plan de culture/factures d'achat de semences des 3 dernières années.
- 3) Achats de fourrages secs (à 88 % MS) (aliments simples + aliments concentrés du commerce, co-produits exclus) < 200 kg par 1.000 litres de lait.
- 4) Sur base annuelle, le taux d'urée du lait de tank se situe entre 180 et 250 mg/litre (résultats des OI).

Eau et sol

- 1) Analyses de sol standards (pH, taux d'humus, P, K, Mg, Ca, Na) accompagnées de conseils de fumure tous les 5 ans par bloc de 10 ha et 1 analyse des engrais organiques de ferme (matière sèche, matière organique, azote total, azote minéral, P, K, Na, Mg, Ca) au printemps.

- 2) Utilisation des sources d'eau alternatives : eau de pluie et/ou eaux de surface.
- 3) Recyclage de l'eau: roselières et/ou biofiltre et/ou épuration des eaux et/ou réutilisation de l'eau de rinçage de l'installation de traite.

Durabilité sociale

- 1) L'exploitation est agréée comme ferme pédagogique ou participe aux activités publiques de vulgarisation de l'agriculture.
- 2) L'exploitation est agréée par des autorités locales au titre de ferme de ressourcement (accueillant des personnes défavorisées).
- 3) L'exploitation développe des activités d'accueil (gîte, chambre et table d'hôte et/ou pratique la vente directe à la ferme).
- 4) Le producteur réalise une comptabilité de gestion par un organisme agréé par les autorités régionales.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Le monitoring de la durabilité concerne aussi l'industrie laitière. Elle est en place depuis 2006 pour la collecte de lait et depuis cette année pour la transformation. Au niveau de la collecte, l'amélioration de la durabilité passe par une optimisation du transport routier, le choix de moteurs propres et de camions plus volumineux et plus légers. Au niveau de la transformation, cela concerne la réduction de la consommation d'énergie, le développement des énergies renouvelables, les emballages, la réduction de la consommation d'eau et de la production de déchets.